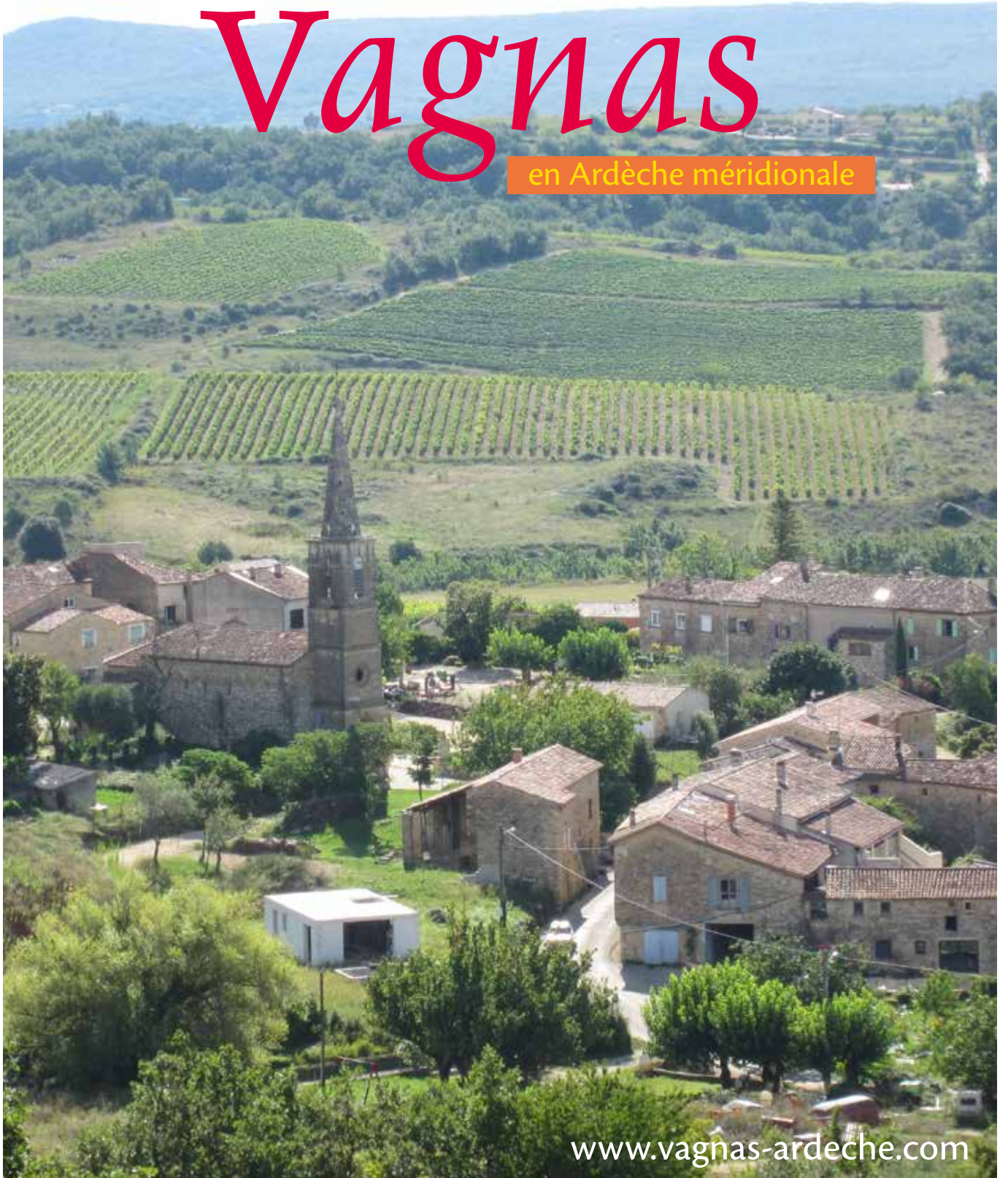


L'écho de Vagnas

BULLETIN MUNICIPAL N° 2
SEPTEMBRE 2014

en Ardèche méridionale



www.vagnas-ardeche.com

Le mot du maire

L'AUTOMNE est arrivé, pour beaucoup d'entre vous, c'est synonyme de rentrée, qu'elle soit scolaire ou professionnelle. Pour d'autres, les acteurs et professionnels du tourisme, c'est la fin de la saison. L'activité touristique de l'été semble sensiblement en diminution par rapport à l'année précédente. Même si le mois d'août a été meilleur que juillet, la crise et la mauvaise météo sont passées par là.

Je tiens à remercier les bénévoles, les associations, les différents agents de la commune, ainsi que les conseillers municipaux, pour leur implication dans l'organisation des spectacles et marchés. En effet, ce sont ces manifestations qui animent le village et attirent nos amis touristes durant les mois d'été.

Début septembre à Vagnas, comme dans toutes les communes de France, la rentrée des classes s'est déroulée sous le signe des rythmes scolaires. L'ambiance était sereine et les enfants heureux de retrouver leurs camarades. Cette année les effectifs sont stables et une nouvelle enseignante, Mme Ghislain, dirige la classe des grands.

Durant l'été, votre équipe municipale a mis en place les nouveaux panneaux de signalisation touristique au centre du village. Les différentes activités sont classées par couleur, la lecture en est donc facilitée.

Bonne rentrée à tous.

Christian Buisson

NUMÉROS D'URGENCE

Cabinet médical du Pont-d'Arc :

71 boulevard Peschaire-Alizon, 07150 Vallon-Pont-d'Arc
04 75 88 18 18.

Dr Norbert Rey, pl. Dr-Roques, 30430 Barjac

04 66 60 25 57

Dr Céline Dauphin, rue des Glycines, 30430 Barjac

04 66 25 68 29

Dr Guillaume David, rte de Vallon, 30430 Barjac

04 66 24 50 54

Dr Claire Monsarrat, rue Basse, 30430 Barjac

04 66 30 91 76 (dermatologue)

Urgence médicale et médecins de garde : 15, ou 112

Urgences pompiers : 18 ou 112

Urgence sociale : 115

Pharmacies de garde : appeler la gendarmerie ou consulter l'affichette sur la porte de la pharmacie la plus proche.

Gendarmerie nationale

3 place Ancienne-Gare, 07150 Vallon-Pont-d'Arc
04 75 88 02 10, ou 17, ou 112

Hôpital d'Aubenas :

14 avenue de Bellande, BP 146, 07205 Aubenas cedex
04 75 35 60 60

Hôpital d'Alès :

avenue du docteur Jean-Goubert, BP 20139 811,
30103 Alès – 04 66 78 33 33

Drogues alcool tabac info service : 113

Écoute détresse - suicide : 0 810 20 15 15

Sida info service : 0 800 840 800

Allô enfance maltraitée : 119

Violences femmes info : 3919

Numéro d'urgence par SMS pour les sourds et malentendants : 114

Sommaire

Le mot du maire.....	02
Rentrée scolaire	03
Ordures ménagères.....	04
Nouvelles en vrac	05
Conseil municipal du 20 juin.....	09
Conseil municipal du 7 août	11
Conseil municipal du 26 septembre.....	13
Horaires d'accueil.....	16
Programme festivités	16

L'Écho de Vagnas, bulletin municipal trimestriel
Directeur de la publication : Christian Buisson
Imprimerie mairie de Vagnas
Troisième trimestre 2014 - ISSN en cours

RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée a été un jour bien joyeux pour les grands, heureux de retrouver copains et copines, et triste pour quelques petits qui se séparaient de leur maman pour la première fois. Nous souhaitons tous la bienvenue à Brigitte Ghislain notre nouvelle institutrice.

Les horaires de l'école sont les suivants pour cette année scolaire :

- lundi : 8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 15 h 00,
- mardi : 8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30,
- mercredi : 8 h 30 - 11 h 30,
- jeudi : 8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30,
- vendredi : 8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 15 h 00,

et le calendrier des vacances scolaires le suivant :

- **vacances de Toussaint** : du vendredi 17 octobre au lundi 3 novembre 2014,
- **vacances de Noël** : du vendredi 19 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015,
- **vacances d'hiver** : du vendredi 6 février au lundi 23 février 2015,
- **vacances de printemps** : du vendredi 10 avril au lundi 27 avril 2105,
- **le rattrapage du vendredi 15 mai** aura lieu les mercredi 29 avril et mercredi 16 mai 2015,

- **vacances d'été** à compter du vendredi 3 juillet 2015.

Les départs en vacances ont lieu après la classe et la reprise des cours le matin des jours indiqués.

L'équipe scolaire pour l'année 2014-2015 est la suivante :

- directrice, Anne-Lise Terme,
- professeurs des écoles, Brigitte Ghislain et Élodie Barbe (remplaçante d'Anne-Lise le jeudi),
- ATSEM, Stéphanie Gelly,
- AESH, Aline Malsert,
- garderie, périscolaire et cantine, Aurélie Champetier, Angèle Coste, Marjorie Lunel, Karine Sonzogni.

Les rythmes scolaires se mettent en place sur les communes du territoire de notre communauté de communes. Chacune a été interrogée et la réflexion a mené à l'instauration d'un service mutualisé sur presque la totalité des communes.

Pour informer les parents sur les programmes des accueils de loisirs et la réforme des rythmes scolaires, des réunions ont été organisées au cours de ce mois de septembre dans les différentes communes, et les parents ont reçu un courrier distribué par le biais de l'école. Les parents qui ne l'auraient pas reçu sont priés de s'en informer auprès de l'école.

Les menus de la cantine pour la semaine en cours sont affichés à la porte de l'école et publiés sur le site web de Vagnas (www.vagnas-ardeche.com).



ORDURES MÉNAGÈRES

Il faut hélas constater de trop nombreuses incivilités sur le sujet des ordures ménagères : les espaces de stockage des containers du tri sélectif ne sont pas destinés à recevoir les sacs poubelles et autres détritiques, pas plus que les composteurs collectifs.

Quelques preuves ayant été abandonnées sur place, les personnes concernées ont été convoquées en mairie.

Devant la répétition de ces actes, le conseil municipal a adopté le principe de l'étude par la mairie de la mise en place d'une caméra de surveillance WiFi derrière l'église après consultation des dispositions légales et réglementaires.

Pour rappel, le principe du tri sélectif et de la pesée des ordures ménagères a été mis en place en 2013 afin d'enrayer l'augmentation de ce service pour chacun d'entre nous.

TRIER, C'EST ÉCONOMISER

Le recyclage permet de fabriquer de nouveaux produits en économisant des matières premières. La liste ci-après donne quelques exemples d'économies engendrées :

- 1 T de plastique (bouteilles...) permet de fabriquer 1813 pulls polaires et d'économiser 610 kg de pétrole brut,
- 1 T d'acier (boîtes de conserves...) permet de fabriquer 19 chariots de super marché et d'économiser 1,9 T de minerai de fer,
- 1 T d'aluminium (barquettes...) permet de fabriquer 293 vélos et d'économiser 2,5 T de bauxite,
- 1 T de papiers, cartons (journaux...) permet de fabriquer 2 171 emballages en carton pour 6 bouteilles et d'économiser 1,4 T de bois,
- 1 T de verre permet de fabriquer 2 138 bouteilles de 75 cl et d'économiser 660 kg de sable.

Ce principe applique le principe du « pollueur - payeur » et établit une plus grande justice face à la production de déchets que celui de la taxe établie en proportion de la taxe foncière. Ainsi, une personne âgée habitant seule une grande maison ne paie que pour ce qu'elle produit réellement et non pas parce qu'elle est propriétaire d'un bâti conséquent.

Pour calculer le coût de vos ordures ménagères si elles étaient facturées à la taxe, il suffit d'appliquer la formule suivante : base d'imposition des taxes foncières bâties 2014 x 13,51 % (taux appliqué par notre communauté de communes).

À titre d'exemples :

- pour une construction à Vagnas du début des années 1980, surface habitable 125 m², surface de terrain 2 000 m² : (base

du foncier bâti) 1275 € x 13,51 % = 172 € (taxe OM due pour 2014),

- pour une construction à Vagnas du début des années 2000, surface habitable 180 m² et un garage séparé de 40 m², sur un terrain de 1700 m² : (base du foncier bâti) 2 717 € x 13,5 % = 367 € (taxe OM due pour 2014),
- sur la totalité du territoire où elle est appliquée dans notre communauté de communes, la moyenne de la redevance pour un foyer de deux personnes a été de 110 € par an, l'économie réalisée par chacun est donc conséquente.

Il ne faut en effet pas oublier que la taxe OM est calculée sur la base du foncier bâti et non pas sur le montant de la taxe foncière à payer qui n'en représente qu'une petite partie.

Là où elle est applicable, la prochaine taxe des ordures ménagères augmentera de 0,87 % sur la communauté de communes. Soit, respectivement, pour les deux exemples ci-dessus, un surcoût respectif arrondi de 15 et de 32 €.

Pour sa part, la redevance augmentera de 6 %, soit un surcoût arrondi pour la moyenne ci-dessus de 7 € seulement.

Les cinq déchetteries du territoire de la communauté de communes sont financées par la totalité des contribuables habitant les communes concernées au prorata du tonnage qui y est déposé pour chaque type de déchet. À ce titre, elles sont habilitées à recevoir les encombrants de toutes sortes, les déchets dangereux ou polluants, etc., mais en aucun cas les ordures ménagères. Devant l'abus de certains, des contrôles plus stricts des dépôts sont en cours de mise en place sur ces deux sites.

DÉCHETS VERTS

Un arrêté préfectoral de 2012 interdit le brûlage des déchets verts (voir www.vagnas-ardeche.com/index.php/viepratique/docs-legislatifs).

Afin d'offrir une solution alternative à tous, particuliers et professionnels, le SICTOBA s'est engagé dans un programme d'actions et de réalisation d'équipements d'élimination des déchets verts.

Le scénario « prévention et compostage de proximité » a été lancé en mai 2013. Il est basé sur la réduction des déchets verts à la source et l'utilisation du broyat comme amendement ou comme structurant. Un investissement de 490 000 euros a été inscrit au budget pour cela.

La plate-forme de Barjac et l'aire de dépôt provisoire de Vallon sont dès à présent fonctionnelles. Les travaux sont en cours sur toutes les déchetteries du territoire de plaine géré par le SICTOBA.

Un dépliant, édité par le SICTOBA, qui indique où déposer les différents déchets est disponible à la mairie.

Enfin, il faut rappeler qu'il est interdit de brûler ses déchets et ses ordures ménagères (art. 84 du règlement sanitaire départemental approuvé par l'arrêté préfectoral du 31/12/1979 modifié les 28/06/1983 et 25/09/1984.)

Brûler des déchets est dangereux pour tous : pour celui qui fait brûler, mais aussi pour le voisinage qui subit mauvaises odeurs et inhalation forcée de poisons. Les bois peints, les papiers glacés, les plastiques, etc., lorsqu'ils brûlent, dégagent des substances toxiques et cancérigènes (métaux lourds, dioxines et substances cancérigènes) qui sont disséminées dans l'air. Ces effets ne s'arrêtent pas aux limites de la

propriété du brûleur, ils envahissent l'atmosphère et se dissipent plus ou moins selon le temps nuageux ou venté. Ce procédé est plus nocif qu'un incinérateur industriel.

Plusieurs études scientifiques ont comparé les rejets polluants d'incinérateurs de déchets ménagers industriels avec les feux de jardin utilisant les mêmes déchets. Les rejets de polluants de type dioxine et furannes sont de cent à dix mille fois plus élevés dans le jardin que dans une usine d'incinération de déchets.

La personne responsable des ordures ménagères pour notre intercommunalité est Élodie Martin. Pour tout renseignement, elle peut être jointe au 04 75 37 36 31 aux heures de bureau.

[Nouvelles en vrac]

Distribution du bulletin municipal

Plusieurs personnes signalent ne pas avoir reçu le bulletin municipal «L'écho de Vagnas». Sa distribution est réalisée par La Poste. Aussi, en raison des règles de distribution de celle-là, le bulletin n'est pas déposé dans les boîtes aux lettres non réglementaires et non plus dans celles qui affichent l'ancien autocollant «Stop pub». Un nouvel autocollant qui autorise la distribution des informations locales est disponible à la mairie.



Des exemplaires de «L'écho de Vagnas» sont à votre disposition au secrétariat de la mairie et le fichier informatique de chaque numéro, au format pdf, peut être téléchargé sur le site de Vagnas (www.vagnas-ardeche.com).

Les personnes qui ne résident pas toute l'année à Vagnas et qui souhaitent recevoir «L'écho de Vagnas» sont invitées à déposer à la mairie quatre enveloppes format A4 avec leur adresse de résidence habituelle.

Un permis pour l'emploi

Dans le cadre de la politique jeunesse impulsée en 2011, le conseil général franchit une nouvelle étape avec une mesure « coup de pouce » intitulée « Un permis pour l'emploi » relative à l'obtention du permis de conduire.

Ce dispositif entre en vigueur dans notre département dès à présent. Ce soutien, d'une valeur totale de 500 euros par candidat, est destiné à financer le passage du Code de la route et une partie des heures de conduite obligatoires (permis A ou B). Les bénéficiaires seront les jeunes Ardéchois, de moins de 25 ans, porteurs d'un projet socio-professionnel validé par une mission locale ardéchoise.

Cette aide interviendra en déduction du forfait permis de conduire et sera valable durant 18 mois depuis la date d'inscription à l'auto-école, avec une dérogation de 24 mois pour les jeunes en situation de handicap reconnu ou en cours de reconnaissance.

En contrepartie, les jeunes devront réaliser 10 heures d'activité « citoyenne » et bénévole (à dimension sociale, solidaire, humanitaire, culturelle ou sportive) au sein d'une structure associative ardéchoise.

Pour postuler, il est nécessaire de contacter la mission locale de Vallon-Pont-d'Arc, place Allende-Neruda.

Modification des taux du foncier bâti

Les nouvelles directives gouvernementales concernant les charges applicables aux communes et aux communautés de communes ont pour conséquence que le détail du calcul de vos taxes foncières est modifié comme suit.

En 2013, le taux de la commune était de 10,08 % et celui de l'intercommunalité de 2,39 %.

En 2014, celui de la commune est de 12,47 % alors que celui de l'intercommunalité a disparu. Cela parce que les montants correspondants sont maintenant versés à l'intercommunalité par la commune et non plus par le contribuable. Pour simplifier, sans doute...

Le total de vos cotisations correspondantes tout comme la part récoltée par la commune sont donc inchangés.

Rénovation de la signalisation

La signalisation touristique du village avait été mise en place dans les années 1990. Elle était en mauvais état et donnait des indications périmées. Elle a été entièrement renouvelée au cours de l'été et des panneaux ont été posés sur la ruelle d'accès et sur la porte des WC publics.



Appel aux dons

L'association « Les amis de l'hôpital » a un grand besoin de bénévoles. Elle existe depuis 1984, est apolitique, non confessionnelle et totalement composée de bénévoles. Entièrement tournée vers le bien-être des résidents du centre hospitalier de Vallon-Pont-d'Arc, elle est un élément d'animation et de joie, une présence chaleureuse.

L'association et ses bénévoles agissent en collaboration avec le service animations, les équipes soignantes et administratives du centre hospitalier.

Elle prend en charge financièrement 4 animations générales dans l'année grâce au résultat financier du grand loto annuel, des adhésions des membres (cotisation de 10 €) et aux subventions versées par les mairies.

Le manque de bénévoles se fait cruellement sentir pour les animations hebdomadaires. Si quelques personnes peuvent consacrer un peu de leur temps, il faudrait qu'elles rejoignent l'association.

Prendre contact avec : Janine Roume, 04 75 88 01 56; Aimée Astier, 04 75 37 10 04 ou Mady Mégrot, 04 75 88 04 18.

Concours photo

Un concours photo a été lancé au moment de la parution du premier numéro de « L'écho de Vagnas ». Une seule personne a répondu à cet appel.

Le concours est donc reconduit jusqu'au lundi 1^{er} décembre. Les deux thèmes proposés sont : « Vagnas autrement » et « Vagnas au fil des saisons ».

Déposez vos envois au secrétariat de la mairie sous forme numérique « haute résolution » (enregistrées sur un CD ou sur une clé USB qui vous sera restituée), si possible accompagnés par des tirages papier en couleurs. Les photos dont la qualité technique est insuffisante pour une parution ne seront pas retenues.

La commission tourisme se réunira pour choisir les meilleures photos reçues, lesquelles feront l'objet d'une exposition à la Maison pour tous en début d'année 2015.

La plus belle photographie ornera la couverture du numéro du premier trimestre de « L'écho de Vagnas ».

Fleurissement

La municipalité a fait l'acquisition de deux nouveaux bacs à fleurs destinés à orner la façade de la mairie et d'un autre, face à l'école, pour éviter les stationnements intempestifs de véhicules. Des engins mécaniques étant indispensables pour cela, leur mise en place définitive a été un peu longue et ils seront fleuris dès le printemps prochain.

N'oubliez pas qu'un pot de fleurs posé sur le bord de votre fenêtre participe aussi à l'embellissement de notre commune, et qu'il est un plaisir partagé.

Apéritif convivial

Les élus se sont cotisés pour offrir un apéritif à tous sur la place de la mairie le 6 septembre. Ce sont environ deux cents personnes qui ont répondu à l'invitation et qui ont échangé avec les conseillers municipaux sur les sujets du moment et sur les réalisations terminées ou en cours. Un moment très convivial qui s'est déroulé sous le soleil.

Bibliothèque

Le local actuel de la bibliothèque, situé au-dessus de l'école, outre son exigüité, présente l'inconvénient majeur de n'être accessible que par un escalier difficile à gravir pour les petits comme pour les personnes âgées.

Le conseil municipal a validé la possibilité de transférer la bibliothèque dans le local de l'ancienne épicerie Vival qui est en vente.

La bibliothécaire responsable de notre secteur et une personne spécialiste de la Bibliothèque départementale de prêts ont visité les lieux.

Ils ont estimé le local adapté à cet usage et ils ont donné leur accord pour ce transfert. Ils vont proposer rapidement un plan d'installation et la Bibliothèque départementale de prêts fournira les rayonnages nécessaires.

LE SITE WEB DE VAGNAS

La commune a mis en place un site web depuis plusieurs années. Celui-ci est tenu à jour régulièrement et vous permet de prendre connaissance très rapidement des dernières informations concernant notre village. N'hésitez pas à le consulter!

www.vagnas-ardeche.com

Des négociations sont en cours avec l'administrateur judiciaire responsable du dossier pour que la commune puisse acquérir ce local.

Recensement

Le recensement de la population va être effectué entre le 15 janvier et le 16 février 2105. L'un des deux agents recenseurs (Séverine Raynaud ou Stéphanie Tourre) se présentera à votre domicile munie d'une carte tricolore avec sa photo. Elle vous déposera un formulaire papier. Vous aurez alors le choix de le remplir et de le redonner à l'agent recenseur lors de son second passage ou de reporter les renseignements sur le site internet et avec les identifiants qui vous seront communiqués à ce moment-là. Monique Mularoni est la personne coordinatrice des agents recenseurs de la commune de Vagnas, vous pourrez la joindre à la mairie si nécessaire.

Opération brioches

L'ADAPEI (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales) de l'Ardèche lance son annuelle « Opération Brioche » du 6 au 11 octobre 2014.

Cette opération aide à obtenir des fonds pour améliorer la situation des personnes handicapées.

Les projets sont de réhabiliter et restructurer une cuisine pédagogique pour professionnaliser les parcours des enfants et des adultes sur Lalevade, d'une étude pour une extension sur Viviers et d'aménager une structure pour personnes handicapées vieillissantes sur le Teil.

Merci de réserver un bon accueil à M. et Mme Courtois lors de leur passage...

Marché d'été

Le marché d'été du lundi périclitait d'année en année. Seuls deux à trois « commerçants courageux » assuraient la continuité et, en conséquence, les clients se faisaient de plus en plus rares.

Les membres de la commission tourisme ont donc tenté l'expérience de déplacer la date du marché au mercredi matin. Cela parce que les estivants qui arrivent le samedi font leurs courses le samedi et le dimanche et disposent donc de toutes les denrées nécessaires en début de semaine. En outre, les marchés organisés ailleurs le mercredi sont en moyenne à une demi-heure de route et ne sont donc pas concurrents.

Cette initiative est globalement une réussite, même si les organisateurs avaient espéré mieux. Une vingtaine de commerçants et forains ont été présents tout l'été proposant fruits, légumes, olives, fruits secs, pain, miel, fromages, plats cuisinés, mais également bijoux, artisanat, bazar, vêtements et serviettes de bain.

Le dernier marché de la saison s'est achevé par un apéritif convivial pris avec les commerçants et forains.



Tous ont exprimé leur souhait de revenir l'an prochain et nous avons déjà pris de nouveaux contacts pour enrichir l'offre de produits proposés aux clients.

Le succès futur de ce marché sera aussi assuré par la fréquentation des Vagnassiens, la municipalité compte sur vous...

Patrimoine

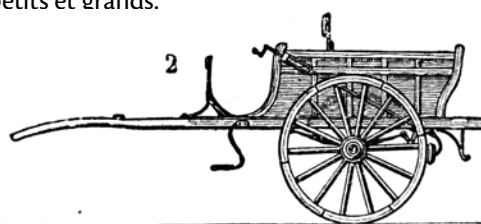
La famille Boissin a fait don à la commune d'un ancien pressoir. Il va prochainement être restauré avant d'être placé sur la place du monument près du panneau d'information des sentiers de randonnée.

La cloche culturelle de l'église de Vagnas a été expertisée en juin dernier par un campaniste. Fondue en 1623, sous le règne de Louis XIII, elle présente un véritable intérêt historique parce que peu de cloches culturelles rurales ont résisté aux conflits de l'histoire et sont donc parvenues intactes jusqu'à nous.

Mais elle s'est usée au fil du temps et bien que des réparations avaient été faites au dix-neuvième siècle, sans doute par un forgeron très expérimenté, il faut à présent remplacer le mouton (pièce en bois sur laquelle est fixée la cloche) et le battant. Ces travaux seront effectués sans qu'il soit nécessaire de descendre la cloche au sol.

L'association Vagnas patrimoine et découvertes rappelle qu'elle organise chaque samedi matin les « samedis du patrimoine » de 9 h 30 à 12 h 30 (hormis pendant la période hivernale). L'objectif est à la fois d'entretenir le patrimoine historique de notre commune et de passer un moment joyeux tout autant que convivial. Les matinées se terminent par un apéritif offert par l'association. Les bénévoles sont les bienvenus pour assurer efficacement ce travail de conservation. Pour tout renseignement, joindre l'association au 06 01 82 81 40.

La jardinière acquise l'an passé par l'association va faire sa première sortie, attelée, lors de la Castagnade, dimanche 19 octobre. Des promenades dans le village seront offertes à tous, petits et grands.



Permanences des élus

Les adjoints sont à votre disposition, sur rendez-vous, en mairie les jours ci-après, de 15 heures à 18 heures.

Monique Mularoni, 1^{er} adjoint (communauté de communes, urbanisme, SCOT-UPAH, espaces verts, SGGA), le jeudi.

Cécile Audibert, 2^e adjoint (finances, école, petite enfance, personnel communal de l'école), le lundi. Pour prendre rendez-vous, elle peut être jointe par téléphone au 06 63 36 12 86 ou par mail à ccaudibert@gmail.com

Michel Failla, 3^e adjoint (voirie, chemins, ordures ménagères, adduction d'eau potable, assainissement collectif et individuel, coupes affouagères, forêts communales, personnel communal voirie, Sictoba, marchés), le vendredi.

Alain Joly, 4^e adjoint (culture et communication, tourisme, fêtes du village, bâtiments municipaux, patrimoine, marchés), le mardi.

Le maire reçoit tous les jours, sur rendez-vous.

Plan Vigipirate

Le Gouvernement annonce le renforcement des mesures de sécurité dans les transports et lieux publics, et le niveau du dispositif Vigipirate actuellement en vigueur est celui de la vigilance renforcée :

- autour des édifices sensibles et les sites symboliques pouvant constituer des cibles potentielles,
- dans les établissements culturels et culturels les plus exposés,
- dans les zones publiques des transports,
- à l'entrée des bâtiments très fréquentés du public tels que les grands magasins.

Le plan Vigipirate mobilise tous les acteurs concernés par la protection contre le terrorisme : l'État, mais aussi les collectivités territoriales, les opérateurs économiques et l'ensemble des citoyens.

L'activité d'un individu ou d'un groupe qui paraîtrait anormale doit être signalée aux forces de l'ordre, aux patrouilles militaires ou aux services de surveillance et de sécurité du lieu dans lequel vous vous trouvez. Il est recommandé à tous ceux qui prévoient de se rendre dans un pays étranger de consulter la page « Conseils aux voyageurs » sur le portail www.diplomatie.gouv.fr et de s'inscrire sur le portail « Ariane » pour être informé de tout événement important concernant la sécurité.

Pour les Français voyageant ou résidant à l'étranger, prenez connaissance des coordonnées des services diplomatiques du pays concerné et n'hésitez pas à les appeler.

Loto CCAS

Le Centre communal d'action sociale tient à remercier toutes celles et tous ceux qui ont permis que le loto du 27 juillet dernier soit une réussite. Votre présence, ainsi que la générosité des nombreux donateurs ont contribué au succès de cet après-midi ensoleillé!

L'ARDÉCHOISE

(Prière d'insérer de Mario Mularoni)

Je suppose que tous les Vagnassiens et les Vagnassiennes ont entendu plus ou moins parler de l'Ardéchoise ou entrevu l'un des 1 500 participants traverser notre beau village.

Mais savez-vous ce qu'elle représente concrètement pour nous ?

- Sur le plan humain, la rencontre conviviale et amicale de cyclistes venus de la France entière et d'Europe.
- Pour nos enfants des écoles, le cadeau : un tee-shirt, une casquette et des ballons offerts par l'Ardéchoise ainsi qu'aux bénévoles.
- À chaque cycliste faisant étape chez nous, une bouteille de vin offerte par la cave de Vallon-Pont-d'Arc, ce qui contribue à faire connaître nos vignobles (un cycliste sur trois a commandé du vin par la suite).
- Sur le plan touristique, cela se concrétise par la location de gîtes. Cette année, une centaine de cyclistes ont dormi à Vagnas. Cela n'est qu'un début. Avec la mise en place de l'Ardéchoise permanente (sur les routes de l'Ardèche), c'est pendant 9 mois que les possibilités de locations de gîtes se feront. À savoir que chaque euro investi dans l'Ardéchoise ramène six euros au tourisme ardéchois.

Depuis six ans que j'assume la responsabilité de l'événement, nous avons toujours obtenu le premier prix (300 euros) sur le circuit « la Méridionale » de 3 à 4 jours. Le conseil général nous attribue une aide de 160 euros. En définitive, nous ne coûtions rien au budget de la commune.

Avec mon épouse Monique, nous nous sommes énormément investis pour obtenir, pour le millier de bénévoles de l'Ardéchoise, la gratuité de la visite de la grotte et du musée de l'Aven d'Orgnac. Ce fut une magnifique fête à laquelle nos bénévoles ont apporté leur aide.

Si vous voulez apporter votre contribution au rayonnement de notre village, je lance un appel aux bonnes volontés pour venir étoffer notre équipe.

Par ailleurs, les personnes disposant de gîtes à louer pendant l'Ardéchoise permanente sont priées de se faire connaître.

Pour me joindre, voici mon numéro de téléphone 04 75 38 68 75.

Merci infiniment.



Conseil municipal du 20 juin 2014

Présents : Christian BUISSON, MULARONI Monique, AUDIBERT Cécile, FAILLA Michel, BOUNIOL Josiane, BROUCHIER Rémi, FIETKAU Laure, FOISSAC Françoise, LUNEL Christophe, MARTIN Hubert, MATTHEY Céline, ROUX Béatrice.

Absents : Alain JOLY qui a donné procuration à Christian BUISSON, Murielle RESSAYRE qui a donné procuration à Céline MATTHEY, Georges PERRET qui a donné procuration à Rémi BROUCHIER.

Secrétaire de séance : Béatrice ROUX

Le maire informe le conseil qu'il désire rajouter à l'ordre du jour la réparation de la cloche de l'église de Vagnas.

Cette demande a été approuvée à l'unanimité.

A. POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

► 1. ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2014

Les élections sénatoriales se dérouleront à Privas le dimanche 28 septembre 2014.

Président du bureau de Vote : BUISSON Christian

Membres du bureau de vote : MARTIN Hubert, MULARONI Monique, AUDIBERT Cécile, FIETKAU Laure.

Pour cette élection la commune qui compte plus de 500 habitants aura 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour l'élection des deux sénateurs d'Ardèche.

Une liste commune est établie.

Délégués titulaires : Christian BUISSON, Monique MULARONI, Alain JOLY

Nombre de votants : 15

Nombre de voix obtenues : 15

• Élus délégués titulaires de la commune de Vagnas au premier tour : Christian BUISSON, Monique MULARONI, Alain JOLY

Délégués suppléants : Michel FAILLA, Josiane BOUNIOL, Cécile AUDIBERT

Nombre de votants : 15

Nombre de voix obtenues : 15

• Élus délégués suppléants de la commune de Vagnas au premier tour : Michel FAILLA, Josiane BOUNIOL, Cécile AUDIBERT

► 2. REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES SUR LA CLOCHE DE L'ÉGLISE DE VAGNAS

Certains dommages occasionnés par le temps deviennent irréversibles et dangereux, donc des réparations s'imposent :

- remplacement du mouton métallique par un mouton en chêne massif,
- remplacement du battant.

Le montant du devis présenté par l'entreprise BODET en charge de la maintenance des cloches est de 3760,00 € HT soit 4512,00 € TTC.

Cette réparation est adoptée à l'unanimité.

► 3. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE L'ÉCOLE.

Quatre devis ont été établis pour le remplacement des 23 portes et fenêtres et 9 volets roulants.

- Gédimat 30 994,20 €
- Fermeture Pradonnaise 51 034,80 €
- Corbier 34 825,45 €
- Sutter 41 749,20 €

La commission d'ouverture des plis a choisi l'entreprise SUTTER de Bagnols-sur-Cèze.

Le devis comprend : menuiseries en aluminium, pose des volets roulants, branchement électrique pour ces derniers, évacuation des anciennes menuiseries.

Il y aura 7 jours de travail. Ces travaux se feront donc pendant les vacances de la Toussaint 2014, compte tenu du délai de fabrication.

Une subvention de 9 006,30 € a été allouée par le gouvernement au titre de la DETR.

Vote pour : 8 voix

Vote contre : 0

Abstention : 7 voix

À l'issue de ce vote, le projet d'une école a été soulevé par un conseiller qui pense qu'il serait plus judicieux de faire un établissement neuf plutôt que de dépenser chaque année de nouvelles sommes d'argent.

De plus, il faut noter que l'abstention lors du vote par les 7 conseillers n'est pas contre le remplacement des menuiseries mais pour l'étude d'un avant projet global qui inclurait nouvelle école, cantine, salle des fêtes...

► 4. RÉFLEXION SUR LE DEVENIR DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

En ce qui concerne la bibliothèque, celle-ci pourrait être transférée dans un local situé au centre du village. Le maire envisage l'achat de ce local. Le conseil municipal donne son accord à monsieur le maire pour qu'il contacte la bibliothèque départementale afin qu'elle donne son avis, les propriétaires pour un achat éventuel, ainsi qu'un architecte pour avoir un prix estimatif des travaux.

Pour ce qui est du musée et compte tenu de l'importance du projet la discussion est reportée à plus tard.

► 5. RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE TRAVAIL QUI ARRIVE À SON TERME.

Le contrat de Mme GELY Stéphanie (aide maternelle à l'école) arrive à terme le 31 juillet 2014. Le conseil vote à

l'unanimité la titularisation de Mme GELY à compter du 1^{er} août 2014 au grade d'adjoint d'animation 2^e classe.

► 6. DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

Plusieurs associations (Stelinat dance, Ligue contre le cancer, Handball Vallon-Ruoms, maladies respiratoires) ont demandé une subvention à la commune. À l'unanimité le conseil municipal a voté contre.

Seule la demande des « Amis de l'hôpital » a été dirigée vers le CCAS.

► 7. ACHAT DE MATÉRIEL SUITE À LA DEMANDE DE L'ACADÉMIE

Dans le cadre des visites médicales scolaires, l'académie demande si la mairie peut fournir le matériel suivant :

- une toise,
- un pèse personne.

Ce matériel sera stocké à l'école

Adopté à l'unanimité.

► 8. RÉVISIONS DES LOYERS

Cette révision sera effective à compter du 1^{er} juillet sauf pour le local de l'école de Brujas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

L'évolution annuelle fixée par le gouvernement est de + 0.69 %.

L'indice de révision des loyers est de 124,83 (base 4^e trimestre 2013).

Nouveaux montants pour les 5 loyers :

- logements Brujas Bas : 126,19 € par mois
..... Haut : 326,41 €
- logement école gauche 297,51 € par mois
- logement école droite 362,49 € par mois
- logement mairie..... 351,04 € par mois

Cette révision des loyers a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

B. QUESTIONS DIVERSES

1. Défi Guylain FABRE pour la lutte contre le cancer. Guylain FABRE de SAMPZON qui relie les Sainttes-Maries-de-la-Mer

à Sampzon en courant, passera à Vagnas le 19 septembre. Mme MAUSES qui représente la mairie de SAMPZON et M. REYNAUD qui prend part à l'organisation du défi sont venus solliciter le maire afin de leur assurer lors de leur passage le repas du soir et le couchage pour une quinzaine de personnes.

Pour le couchage, le maire propose la maison pour tous. Le repas sera livré par un traiteur et pris à la cantine. La commune de Labastide-de-Virac prendra en charge la moitié des frais de repas.

2. Christophe LUNEL demande que le panneau « voie sans issue » soit retiré du bas du chemin de Prades.

Il sera installé au croisement du cimetière de Brujas en direction de Boirol.

3. Christophe LUNEL informe le conseil municipal qu'un problème électrique sur le transformateur qui alimente la cave coopérative de Brujas a provoqué une coupure durant la saison des vendanges. Il souhaiterait que le maire contacte ERDF pour savoir si la section des conducteurs est suffisante.

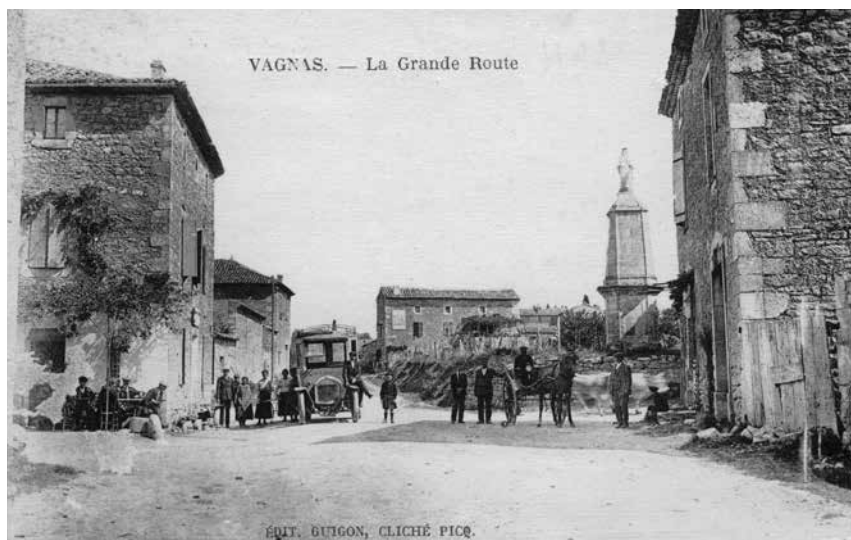
4. Christophe LUNEL informe le conseil municipal que dans le cadre de ses fonctions de représentant syndical agricole, il a assisté à une réunion en mairie de Salavas. Cette réunion a été organisée par la SAFER concernant la vente d'une propriété sur la commune de Salavas/Vagnas. M. LUNEL précise que la commune de Salavas s'est portée acquéreuse de parcelles de bois de chêne sises sur la communes de Vagnas. Il demande au maire de se renseigner.

5. Le maire informe le conseil municipal que M. NAVARRO du service des routes du Conseil général est passé en mairie le 18 mai pour une réunion avec la commission voirie.

Concernant la sécurisation de la traversée de Vagnas, un avant-projet complet doit être établi pour présentation au Conseil général. Après approbation du conseil général, les travaux pourront être réalisés en plusieurs tranches.

6. Le maire et le conseil municipal informent la population qu'un apéritif sera offert par les élus le samedi 6 septembre 2014.

Dernière minute : une petite Lou est arrivée au foyer de Cécile et Vincent AUDIBERT. Félicitations aux parents.



Conseil municipal du 7 août 2014

Présents : Cécile AUDIBERT, Josiane BOUNIOL, Rémi BROUCHIER, Christian BUISSON, Michel FAILLA, Laure FIETKAU, Françoise FOISSAC, Alain JOLY, Christophe LUNEL, Hubert MARTIN, Céline MATTHEY, Monique MULARONI, Georges PERRET, Murielle RESSAYRE, Béatrice ROUX

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Alain JOLY

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

Le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le sujet du transfert de compétence de la communauté de communes vers la mairie de la garderie du matin à l'école.

Demande approuvée à l'unanimité

► 1. DÉFI GUYLAIN FABRE POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Guylain Fabre est un jeune de Sampzon qui organise une marche à pied et à cheval entre les Saintes-Maries-de-la-Mer et Sampzon. Il vend au passage des « bons kilomètre » à 10 euros. Le bénéfice sera intégralement reversé à la Ligue contre le cancer.

Le groupe passera le 19 septembre à Vagnas, l'hébergement d'une dizaine de personnes et la délivrance d'une trentaine de repas (avec les élus de Sampzon, de Labastide et de Vagnas) ont été demandés.

L'hébergement se fera à la Maison pour tous et le repas, préparé par le traiteur habituel, sera pris à la cantine. Le coût du repas sera partagé avec Labastide.

Vote pour : à l'unanimité

► 7. ÉTABLISSEMENT DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES.

Il s'agit d'une démarche qui consiste à identifier, évaluer et analyser les risques auxquels sont exposés les agents communaux durant leur travail. Cette démarche est obligatoire pour toutes les collectivités. La personne responsable de l'élaboration du document unique est le maire. Il peut se voir condamné pénalement si un accident se produit dans sa collectivité et qu'il n'a pas répondu aux attentes de la législation.

Il s'agit donc de lister sur des fiches chaque tâche réalisée ou poste tenu par un ou plusieurs agents, d'en qualifier les risques encourus pour leur réalisation et de lister les mesures de sécurité à prendre. Le document récapitulatif ainsi obtenu doit être signé par chaque agent.

Ce document doit être préalablement validé par le Centre de gestion et un règlement intérieur adapté doit être établi.

Hubert Martin propose de s'informer sur l'exemple de communes qui, comme la nôtre, emploient 10 à 12 salariés et qui ont déjà établi ce document. Les consultants ne savent pas tout et des modèles des directions territoriales et régionales du travail sont disponibles sur Internet.

Rémy Brouchier précise que cette procédure est également courante dans les entreprises, que des modèles existants peuvent être obtenus par ces sources et qu'il suffira de les adapter. Cela reste un travail conséquent qui pourra prendre plusieurs mois.

Ces deux élus se proposent de lancer l'opération.

Vote pour : à l'unanimité

► 3. RENOUVELLEMENT DE DEUX CONTRATS DE TRAVAIL POUR LA CANTINE

Sont concernées Mmes Martine Darpheuil et Angèle Coste.

Le contrat est de 9 heures par semaine en période scolaire, étalé en 6,76 heures hebdomadaires annualisées, congés payés inclus.

La réorganisation des postes est la suivante :

Martine Darpheuil, plonge, elle n'a pas accepté la proposition de postuler à la communauté de communes dans une autre structure que celle de Vagnas,

Angèle Coste, service et surveillance des enfants dans la cour de récréation (en temps partagé avec Karine Sonzogni qui est titulaire),

Karine Sonzogni, garderie du matin, cantine le midi, surveillance des enfants dans la cour,

Aurélie Champetier surveillance des enfants, petite et moyenne section, à la cantine et pendant la sieste.

Vote pour : à l'unanimité

► 4. PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES AUX AGENTS

Les heures supplémentaires sont effectuées pour les nécessités du service et sur demande du maire. Sinon le service est de 35 heures par semaine au maximum. La base de rémunération des heures supplémentaires est calculée sur le traitement habituel de l'agent.

Les conséquences horaires des rythmes scolaires pour Stéphanie Gely lui sont payées en heures supplémentaires, car on ne sait pas si ce régime va perdurer et le contrat des titulaires est défini pour un nombre d'heures précises qu'il ne serait pas possible de réduire ultérieurement.

Vote pour : à l'unanimité

► 5. PAIEMENT DE INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES ET DES REPAS POUR LES AGENTS EN FORMATION

Il s'agit d'une délibération de principe, ces indemnités sont dues.

Vote pour : à l'unanimité

► 6. TAXE DE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT DEUXIÈME TRANCHE

Le maire propose de conserver pour cette taxe un montant identique à celui de la première tranche (1 000 euros payables en deux fois à un an d'intervalle). Elle sera récla-

mée à la mise en service du réseau (en novembre). Les foyers devront raccorder leur installation sur le réseau avant la fin de la seconde année anniversaire.

Vote pour : à l'unanimité

► 7. MISE AUX NORMES DES ARRÊTS DE BUS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Point discuté en commission voirie, suite à la demande de parents d'élèves de créer un arrêt de bus supplémentaire (face à l'arrêt « aller » existant).

Un technicien du service transport du département est venu et a exprimé la nécessité de construire une plateforme sur le fossé pour que les enfants puissent y stationner avant de traverser la route.

Ce technicien a également indiqué qu'il fallait poser, sous deux ans, à chaque arrêt existant, des panneaux C6 (arrêt de bus scolaire) et peindre des zébrures jaunes sur la chaussée.

Il y a trois arrêts dans le village et sept à l'extérieur. Afin d'obtenir un prix plus serré, une commande commune sera effectuée par Vagnas et Labastide. Les devis ont été demandés et si les prix sont corrects, l'installation sera effectuée dans l'année. La réponse de la DDT est en attente pour les travaux de peinture sur la chaussée.

La discussion porte également sur la construction d'un abri place du monument à Brujas. La question est à poser au conseil général vu le nombre important d'enfants qui prennent le car à cet arrêt.

Vote pour : 14

Abstention : 1

► 8. FOND UNIQUE AU LOGEMENT

Le Fond unique au logement a pour objet principal de permettre à des personnes rencontrant des difficultés d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir. Ces difficultés peuvent découler de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence.

Pour 2014, le président du conseil général sollicite la participation financière des communes à hauteur de 0,35 euros par habitant (soit 195,55 euros pour Vagnas).

Vote pour : à l'unanimité

► 9. CONTRE LA PRÉSENCE DU LOUP SUR NOTRE TERRITOIRE

La FDSEA, le Syndicat ovin et les Jeunes agriculteurs d'Ardèche se mobilisent devant l'évolution de la population de loups en France (350 recensés en France), lequel, à leurs yeux, n'appartient donc plus à une espèce menacée en voie de disparition et de le classer simplement en espèce protégée.

Sa présence pose des problèmes de survie aux éleveurs qui subissent des attaques incessantes des loups qui gagnent sans cesse de nouveaux territoires, et par conséquent le risque de fermeture des entreprises qui vivent de l'activité ovine.

Ils demandent donc de soutenir leur mouvement par une délibération du conseil et de faire signer la pétition mise en

œuvre par le député de Lozère, Pierre Morel demandant la révision du statut de protection communautaire du loup.

Vote contre : 3 (qui soutiennent le principe de l'action, mais qui s'opposent à l'éradication de tout ce qui nous nuit).

Vote pour : 12

► 10. MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA BAISSÉ MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

L'association des maires de France se mobilise face à la réduction annoncée de plus de 30 % des dotations de l'État aux communes et intercommunalités. Cela parallèlement à la multiplicité toujours plus grande des contraintes opérées (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu d'une partie des charges de l'État, inflation des normes, niveau de plus en plus difficilement supportable de la pression fiscale globale) qui conduiront à des arbitrages douloureux au détriment de l'investissement des services publics locaux.

L'argumentaire détaillé de l'AMF est accessible à l'adresse www.amf.asso.fr/Réf.BW12657.

Vote pour : à l'unanimité

► 11. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SATESE

Le Syndicat d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration est un organisme bi-départemental (Drôme et Ardèche) qui assure l'assistance technique des stations d'épuration du territoire. Les techniciens du SATESE visitent les stations de Brujas et de Vagnas deux fois par an.

La convention doit être renouvelée, et la participation financière annuelle est de 480 euros pour le suivi des deux stations.

Vote pour : à l'unanimité

► 12. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE DE VALLON

Des enfants de Vagnas sont inscrits à cette association. Une subvention de 50 euros sera attribuée à l'association sportive.

Vote contre : 1

Vote pour : 14

► 13. DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Un habitant de Vagnas a écrit à la mairie pour demander son dégrèvement de la taxe d'assainissement collectif pour 2014 aux motifs de ses faibles revenus passés et parce qu'il n'est pas encore raccordé. Il précise qu'il effectuera les travaux de raccordement avant la fin de l'année en cours.

Le maire précise que le réseau dont il dépend a été mis en service en avril 2010 et que les riverains devaient réaliser leur raccordement dans les deux années qui suivaient, soit avant la fin 2012. Il est précisé dans le contrat que le non raccordement expose à une surtaxe de 100 %.

Il a été laissé un délai de trois ans à cette personne avant de lui réclamer la taxe, et ce sans surtaxe. Le conseil estime que la requête n'est donc pas recevable.

Abstention : 1

Vote contre le dégrèvement : 14

► 14. GARDERIE DU MATIN À L'ÉCOLE

La compétence de la garderie du matin revenant à nouveau à la commune, la communauté de communes se désengageant de cette compétence, il est nécessaire de fixer le tarif à appliquer.

Le maire propose de conserver le barème appliqué il y a deux ans, avant que la communauté de commune prenne cette compétence, soit 0,50 euros par jour et par enfant.

Un dégrèvement est appliqué sur le total de la facture pour le deuxième et le troisième enfant scolarisés à l'école de Vagnas. Ce dégrèvement est de 30 % pour deux enfants scolarisés à l'école de Vagnas et de 50 % pour trois enfants.

La garderie du soir est assurée par la communauté de communes.

Vote pour : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1. La famille Boissin possède un pressoir à vin ancien dont elle souhaite faire don à la commune. Ce pressoir est actuellement stocké au pied des HLM. Il pourrait être restauré pour assurer sa conservation et exposé en un endroit à déterminer, sans doute sur la place de l'église.

Vote pour : à l'unanimité

2. Céline Matthey et Alain Joly exposent le problème posé par le marché du vendredi 15 août (qui se tient à Vagnas en raison de la foire à la brocante de Barjac). Les forains, qui ont fait confiance à Vagnas depuis le début de la saison, malgré des revenus souvent faibles et parfois nuls, ont demandé à conserver leur emplacement lors du marché du 15 août.

Les années précédentes, en raison du très faible nombre de forains (2 à 3) présents sur le marché estival de Vagnas, les forains restaient libres de leur emplacement (gratuit) le jour du marché « du 15 août ».

Il sera nécessaire cette année d'assurer le placement des forains « abonnés » et cela va sans doute provoquer des conflits qu'il faudra gérer.

Le conseil a donc décidé de mettre en place les mesures suivantes :

- les emplacements des forains abonnés seront marqués et numérotés au sol, à la peinture, le mercredi précédent 13 août,
- une attestation d'abonnement leur sera distribuée ce même jour,
- des barrières métalliques, de la Rubalise et un affichage assureront la visibilité du dispositif dès le jeudi soir,
- un arrêté sera promulgué à ce propos, établissant une amende de 500 euros aux contrevenants,
- la gendarmerie sera prévenue de ces dispositions et leur présence sera demandée par le maire,
- trois « placiers » de la commune seront présents sur les lieux le vendredi 15 août dès 4 heures du matin pour assurer la bonne exécution de ces décisions.

3. Alain Joly présente au conseil le tirage d'une photo prise l'après-midi montrant l'étalement d'ordures ménagères en grand nombre autour des containers de tri situés derrière l'église. Il propose de fermer partiellement cet endroit au droit de la façade de façon à laisser le passage des containers, mais à interdire celui des véhicules. Mais également d'étudier la possibilité d'installation d'une vidéo-surveillance WiFi, qui est d'un coût très raisonnable pour une unique caméra.

Le conseil a adopté le principe d'une étude par la mairie et de la mise en place d'un tel dispositif après consultation des dispositions légales et réglementaires.

4. Pour information, Michel Failla présente les conclusions de la pré-étude réalisée par la commission voirie à propos de la sécurisation de la traversée du village sur la D 579. Les principes généraux sont les suivants :

- au nord, déplacement du panneau « Vagnas » à l'entrée du chemin qui mène aux ateliers municipaux,
- au sud, déplacement du panneau à l'entrée du chemin qui fait face aux établissements Herrero,
- pose d'un terre-plein central dans la traversée du village,
- pose de trois terre-plein (deux au sud, un au nord) pour les passages piétons,
- pose de coussins berlinois aux entrées du village.

La poursuite de l'étude va être réalisée avec l'aide de la DDT.

Conseil municipal du 26 septembre 2014

Présents : BUISSON Christian, MULARONI Monique, AUDIBERT Cécile, FAILLAT Michel, JOLY Alain, BROUCHIER Rémi, FIETKAU Laure, BOUNIOL Josiane, FOISSAC Françoise, MARTIN Hubert, MATTHEY Céline, PERRET Georges, RESSAYE Murielle, ROUX Béatrice.

Absents : LUNEL Christophe ayant donné procuration à MATTHEY Céline.

Secrétaire de séance : FOISSAC Françoise.

M. le maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- la vente de livres de la bibliothèque,
- une demande de subvention au collège de Vallon au bénéfice des jeunes sapeurs-pompiers.

L'ensemble du conseil est favorable au rajout de ces deux points.

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

➤ 1. DÉLIBÉRATION POUR LE PROJET HUTTOPIA

Le projet Huttopia entre dans sa phase finale d'instruction et une délibération est soumise au conseil afin qu'il se prononce pour ou contre la réalisation de ce projet.

Il est rappelé que le coût pour la commune est néant. Les terrains appartiennent à la communauté de communes. Au niveau création d'emplois, il est estimé à 3 ou 4 permanents sur le site et 7 à 8 emplois saisonniers. Plusieurs commissions ont donné leur accord. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable. Il y aurait 120 emplacements. Les bâtiments sont construits en bois sur pilotis rapidement démontables. La communauté de communes donne un bail emphytéotique à Huttopia de 40 ans.

Un débat a eu lieu sur la concurrence que cela pourrait créer par rapport aux campings environnants. Il apparaîtrait que l'offre de prestation est tout à fait différente de ce qui est à proximité, notamment le coût des nuitées plus élevé. Il n'est pas prévu de grosse infrastructure de restauration, seulement des commerces dits de première urgence, soit matériel de camping et petite épicerie.

À l'issue du vote, un avis favorable est donné par le conseil.

8 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions.

➤ 2. CHOIX DE L'AGENT POUR LA CANTINE

La commune recrute un poste d'agent pour la cantine pour un temps de travail de 2 h 15 par jour soit 9 heures par semaine pour une durée d'un an.

M. le maire, les première et deuxième adjointes ainsi que Céline Matthey et Laure Fietkau, en charge des affaires scolaires, se sont réunis lundi 22 septembre pour l'étude des candidatures, quatre personnes ayant postulé, trois de la commune et une hors commune. Deux personnes ont été retenues, Céline Guerrairi et Marjorie Lunel. Ces deux personnes ont été reçues pour un entretien d'embauche avec M. le maire, les première et deuxième adjointes. Ils se sont basés sur les critères motivationnels, ainsi que le fait qu'une des deux personnes ai déjà fait un remplacement à ce poste, pour faire leur choix. Céline Matthey évoque le fait qu'elle regrette de ne pas avoir été conviée au débat pour le choix des personnes. Il est rappelé que le maire n'est pas tenu de demander à son conseil la validation d'une embauche en tant qu'employeur.

À l'issue du vote à bulletin secret, Marjorie Lunel est retenue pour le poste.

Nombre de voix pour Mme Lunel : 7.

Nombre de voix pour Mme Guerrairi : 2.

Nombre de votes blancs : 5.

M. Lunel n'a pas participé au vote.

➤ 3. MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 07

Le Syndicat Départemental d'Énergie 07 au service des communes demande à chaque commune adhérente de valider diverses modifications de statuts. Vote à l'unanimité.

➤ 4. ACHAT ANCIENNE ÉPICERIE

Lors du conseil du 21 juin, une proposition de projet a été faite au conseil municipal par le quatrième adjoint pour étudier un avant-projet de transfert de la bibliothèque. Le local concerné est celui de l'ancienne épicerie qui est en offre de vente.

Il a été demandé à la bibliothèque départementale de prêt de visiter les locaux. Un avis favorable a été émis.

M. le maire a fait évaluer le local par deux agences immobilières, elles l'ont estimé entre 28 000 et 35 000 euros. M. le maire va faire une proposition d'achat à 32 000 euros.

Georges Perret prend la parole pour faire le point sur ce qui avait été proposé lors de la période électorale et manifeste le désir de faire un point sur un projet plus ambitieux qui engloberait une salle de festivité, une bibliothèque, voir une école. Une partie du conseil met en avant le coût que cela représenterait et n'envisage pas de se lancer dans les formalités nécessaires pour estimer un tel projet. Il est proposé à Georges Perret de s'occuper des formalités nécessaires en vue d'une estimation. Il rappelle qu'il est simple conseiller et qu'il ne peut prendre en charge une étude de faisabilité.

Le quatrième adjoint rappelle tous les points positifs qu'aurait l'acquisition de ce local soit :

- un avis favorable de la BDP,
- un investissement raisonnable,
- une installation électrique saine, seuls un moyen de chauffage et l'amélioration de l'éclairage existant sont à prévoir,
- un accès handicapé aux normes,
- un local disposé au centre du village,
- une devanture vitrée,
- une opportunité d'acheter ce local disponible

Rémy Brouchier fait part de son interrogation sur le coût global de cette acquisition, et si la commune possède le budget pour cet achat. M. le maire confirme que le budget de la commune peut le financer. Une question est posée sur le devenir du local servant de bibliothèque actuelle. Georges Perret évoque aussi le fait qu'une bibliothèque serait peut-être plus agréable à l'emplacement de l'ancien hangar municipal, là où le projet de local pour le musée est envisagé. Après débat le maire soumet au conseil l'achat de l'ancienne épicerie.

Vote pour 9, abstention 4, contre 2.

➤ 5. DÉCISION MODIFICATIVE D'INVESTISSEMENT

Suite au remplacement d'un sèche-linge et d'un ordinateur pour la mairie, il est nécessaire de faire un transfert de crédit comme suit :

2161 - restauration de collection	- 1 600 euros
2135 - installation générale	+ 300 euros
2183 - matériel informatique	+ 1 300 euros

Vote à l'unanimité

► 6. DEMANDE DE SUBVENTION D'UN PARTICULIER POUR TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ

Une personne a subi sur sa propriété des dégâts causés par les eaux de pluie. Elle met en cause le goudronnage et les travaux d'assainissement. Elle demande une subvention à la mairie pour couvrir une partie des frais. Or l'expert de sa compagnie d'assurance, ainsi que celui de l'assurance de la commune, contactés par M. le maire ont conclu que cela n'était ni le goudronnage ni les travaux d'assainissement qui étaient en cause.

La subvention est refusée par le conseil à l'unanimité.

► 7. CANTINE

- Signature de la convention avec le regroupement.
- Nomination de la personne chargée de l'ouverture des plis.

Une convention de regroupement avec les communes de Banne, Beaulieu, Chandolas, Saint-Paul-le-Jeune, Vagnas et la communauté de commune de Pays des Vans en Cévennes s'est constitué afin de lancer un appel d'offres pour la fourniture, par un prestataire de service, de repas des cantines scolaires et du centre de loisirs. En parallèle, M. le maire propose Céline Matthey pour l'ouverture des plis qui se tiendra à Saint-Paul-le-Jeune.

Le conseil approuve à l'unanimité.

► 8. VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Suite au désherbage demandé par la bibliothèque départementale, les personnes s'occupant de la bibliothèque, demandent si certains livres qui ne sont plus empruntés, abimés, obsolètes peuvent être vendus lors du vide-greniers. Le bénéfice servira à l'achat de nouveaux livres.

Le conseil approuve à l'unanimité.

► 9. DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLÈGE POUR LA SECTION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le collège a fait une demande de subvention au bénéfice des JSP. Après les discussions portant sur le montant, M. le maire fait une proposition de 100 euros.

Le conseil approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. L'entreprise Delestre industrie, qui avait installé le chauffage dans l'église propose de faire un contrat d'entretien d'un montant de 719 euros HT, pièces détachées en supplément.
2. Deux personnes doivent être proposées pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs. M. le maire propose André Malignon et Christophe Lunel, une demande va leur être faite.
3. Sous certaines conditions les jeunes peuvent bénéficier d'une aide de financement par le conseil général pour un permis de conduire dans le cadre d'une recherche d'emploi, des prospectus d'information sont disponibles en mairie.
4. Le goudronnage de la route qui conduit jusqu'au château d'eau fait l'objet d'un surplus de 2 800 euros. Cette question sera discutée lors de la prochaine réunion avec le syndicat des eaux.

5. Dans le cadre de la pose du nouveau feeder de diamètre 250 mm, le syndicat des eaux de Barjac doit muter les canalisations qui desservent le chemin entre les vignes et le chemin du couvent. Le maire a demandé à ce que les nouvelles dérivations vers ces canalisations soient réalisés en diamètre 100 mm sous la départementale 579. Ceci afin de ne pas rouvrir la route en cas d'extension future de ces deux canalisations.

6. Des élus informent :

- le chemin qui dessert M. Turc au quartier des Pourrières a été dégradé par les intempéries.
- Le terrain de jeux de boules de Brujas est souvent occupé par le stationnement de véhicule, il est rappelé que cela n'est pas un lieu de parking.
- Le mobilier posé sur l'aire municipale de Brujas, balançoire, etc. semble abimé, un entretien et restauration est à prévoir.
- Les nombreuses pluies ont favorisé la pousse d'herbe sur les terrains de jeux et un entretien est à prévoir.

7. Une connexion internet pour le Club des sans-soucis est en voie de réalisation à la Maison pour tous, le délai est plus long que prévu.

8. Le recensement est prévu du 15 janvier au 15 février. Deux candidatures ont été déposées : Séverine Raynaud et Stephanie Tourre seront nommées agents recenseurs.

9. Suite à beaucoup d'incivisme un point est fait sur les poubelles avec certains usages inappropriés, que faire ?

10. La commune de Vagnas a obtenu le 1^{er} prix de l'Ardéchoise pour l'accueil sur la commune. Ce prix est récompensé par une somme de 300 euros à l'ordre de la commune.

11. La deuxième adjointe, Mme Audibert, demande à ce que son numéro de téléphone soit inscrit dans le prochain numéro de l'Écho de Vagnas afin que les personnes qui souhaitent la rencontrer puissent prendre rendez-vous.

Le maire donne la parole au public.

Une personne informe qu'il y a eu une erreur sur les prospectus de la communauté de communes informant les dates de ramassage des ordures ménagères. Elle demande des précisions sur l'augmentation de 100 % de la taxe de séjour. M. le maire explique qu'il y a une harmonisation de cette taxe au sein de la communauté de communes.

Les sangliers ont fait des dégâts dans le jardin d'une personne, il est conseillé à cette personne de se rapprocher de la fédération de chasse et de l'ACCA de Vagnas.



HORAIRES D'ACCUEIL

Point info - 04 75 38 61 00 :

- lundi au samedi de 7 h 00 à 12 h 30 et de 16 h 00 à 19 h 00,
- fermé l'après-midi mercredi et dimanche.

Mairie - 04 75 38 62 97 :

horaires du secrétariat

- lundi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- mardi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- mercredi, fermé,
- jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00.

Poste - 04 75 38 61 00 :

- tous les jours sauf dimanche de 9 h 00 à 12 h 00.

Tabac-presse - 04 75 38 61 00 :

- lundi au samedi de 7 h 00 à 12 h 30 et de 16 h 00 à 19 h 00,
- fermé l'après-midi mercredi et dimanche.

Épicerie (au bar des Boulistes et des Chasseurs) -

04 75 38 62 35 :

- tous les jours de 7 heures à 22 heures.

Marchés :

- à Vagnas, en saison, le mercredi matin,
- à Vallon-Pont-d'Arc, le jeudi matin,
- à Barjac, le vendredi matin,
- marchés nocturnes, en saison, le lundi à Barjac et à Salavas, le mardi à Vallon-Pont-d'Arc.

Cave coopérative des vignerons de Brujas-Bessas -

04 75 38 68 35 - Fax : 04 75 38 60 26

- lundi, jeudi de 14 à 17 h 00.

Bibliothèque municipale - 04 75 38 88 26 :

- lundi, mercredi de 14 à 16 h 00.

Exposition permanente « Le temps de Vagnas » :

- lundi, mercredi de 14 à 16 h 00 (en s'adressant à la bibliothèque municipale),
- les jours de fêtes et de marché au village,
- sur rendez-vous en appelant le 06 01 82 81 40.

Déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc : ouverte du lundi

au samedi de 8 h 30 à 12 h 30, sauf jours fériés.

Déchetterie de Barjac : ouverte du lundi au samedi de

8 h 30 à 12 h 30, sauf jours fériés.

Office de tourisme des gorges de l'Ardèche

place de l'Ancienne-Gare, 07150 Vallon-Pont-d'Arc -

04 75 88 04 01 - info@vallon-pont-darc.com

ouvert 7 jours sur 7 en saison de 9 h 00 à 12 h 00 et de

14 h 00 à 17 h 00.



Programme des festivités 2014

Chaque mardi après-midi, *belote et rumikub* – Sans soucis.

Chaque quatrième mardi du mois, *loto* – Sans soucis.

Mardi 14 octobre, 20 h 30, Maison pour tous, *assemblée générale* – Enfance et avenir.

Dimanche 19 octobre, 15 heures, *Castagnade* – Vagnas patrimoine.

Vendredi 7 novembre, 20 h 30, Maison pour tous, *assemblée générale* – Amicale laïque.

Dimanche 30 novembre, *marché de Noël* – Enfance et avenir.

Dimanche 7 décembre, *Loto Amicale laïque* – Amicale laïque.

Samedi 13 décembre, *Repas du CCAS* – CCAS, ouvert à tous, réservé aux 140 premiers inscrits (gratuit pour les 70 ans et plus, renseignements et inscriptions en mairie avant le 2 décembre).